

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019

1/ Le conseil a voté les subventions pour l'année 2019 en retenant les critères suivants : subvention aux associations communales + éventuellement une subvention exceptionnelle si projet spécifique en tenant compte des avoirs financiers de chaque association, subvention de 15 €/enfant aux associations sportives et culturelles qui accueillent les enfants de la commune.

Une participation de 5 € par nuitée est accordée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation de justificatifs par les établissements scolaires.

Une aide de 20 € est également accordée pour les enfants fréquentant l'école de musique de Rostrenen ou ses antennes pendant une durée minimum de 2 trimestres.

A.S. La Montagne Paule-Plévin 700  
A.S La Montagne Paule-Plévin - école de foot 300  
A.S. La Montagne Paule-Plévin – (organisation Tournoi du 1er mai) 200  
Dernières Cartouches de Carhaix 45  
Ecole de foot de Maël-Carhaix 45  
Société de Chasse « La Pauloise » 380  
Société de Chasse « La Pauloise » subvention exceptionnelle 120  
Amicale Laïque Paule-Plévin 1 200  
AFN de Paule 150  
Club du 3ème Age de Paule 200  
Ass Paule, Culture, Patrimoine 200  
Ass. Protection du Patrimoine des 2 Chapelles 200  
Carhaix Poher Gymnastique 45  
Poney Club de Glomel 60  
Carhaix Basket 15  
Carhaix Natation 15  
Club de Badminton de Rostrenen 15  
Restaurant du Cœur Rostrenen 250  
Centre Information Droits des Femmes 50  
Solidarité Paysans de Bretagne 50  
Secours populaire de Carhaix 50  
Ass DA VIKEN Ehpad de Trébrivan 15  
Ass LA PIERRE BLEUE Ehpad de Maël-Carhaix 90  
Ass. des amis du Canal 22 Gouarec 50

2/ Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2018  
Ils ont été approuvés à l'unanimité.

3/ Accord du conseil pour le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

4/ Le conseil émet un avis favorable sur la demande présentée par l'Earl Hénaff Cédric relative à une demande d'autorisation d'exploiter à Rostrenen au lieudit « Ty Lann Vonen » d'un élevage avicole sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

5/ Yves Le Guern et Patrick Lijeour ont été désignés respectivement délégué titulaire et délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreis Breizh.

6/ Le conseil autorise le Maire à signer un avenant d'un montant de 3 787.71 € HT avec l'entreprise Eurovia pour des travaux supplémentaires relatifs à l'aménagement du bourg.